

FICHE DE NON-AUTONOMIE



A REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES, MERCI

Mme M

Nom: _____

Prénom _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Adresse mail : _____

MERCI DE VALIDER APRES LECTURE LES POINTS SUIVANTS (en marquant "OUI" dans les cases)

"Le libre accès aux installations de Climbing Up Aix est subordonné à la maîtrise des techniques de base de sécurité et d'assurance en escalade. Toute personne n'ayant jamais pratiqué l'escalade ou n'étant pas parfaitement à l'aise avec les bases d'assurance et de sécurité devra obligatoirement pour accéder aux installations :

- **soit s'inscrire préalablement** à un cours d'initiation aux techniques de sécurité et d'assurance.
- **soit être accompagné** par un grimpeur expérimenté et pratiquer sous la responsabilité de celui-ci.
- **soit ne grimper que dans les zones d'escalade prévues sans corde ni relais automatiques** (bloc)

Je reconnais avoir lu et pris connaissance des dispositions de l'extrait du règlement sportif et intérieur ci-dessus et m'engage à les respecter :

Je possède une assurance responsabilité civile:

J'ai été informé de l'intérêt de posséder une assurance "Individuelle Accident" couvrant l'escalade:
L'individuelle accident vous couvre lorsque vous vous blessez seul (une chute dans le pan par exemple). Elle n'est pas obligatoire et ne couvre pas nécessairement la pratique de l'escalade. Renseignez-vous auprès de votre assureur.

La carte délivrée est nominative. Sa cession, même temporaire, est formellement interdite et engage la pleine et entière responsabilité du titulaire de la carte :

JE RECONNAIS NE PAS ÊTRE AUTONOME EN ESCALADE ET M'ENGAGE À (valider en cochant les cases)

- Ne grimper que dans les zones d'escalade de bloc
- Ne grimper que dans le cadre de mon cours à Climbing Up Aix
- Remplir la fiche d'autonomie si un jour je deviens autonome
- Ne grimper dans les zones sur corde ou avec relais automatiques qu'accompagné d'un grimpeur autonome ayant rempli une fiche de responsabilité pour moi (à refaire à chaque séance)

Pour les mineurs, l'autorisation parentale est nécessaire pour compléter cette feuille et donner l'accès à la salle

Fait à Bouc Bel Air le ____ / ____ / 20__

Signature :

(pour les mineurs: parents ou tuteurs légaux)

Conformément à la loi informatique et liberté de 1978, vous disposez d'un droit d'accès et des rectifications des données personnelles vous concernant.

Cadre réservé à Climbing Up Aix

Nom et signature du salarié ayant vérifié le complet remplissage de cette fiche d'autonomie

Nom :

Signature :

TSVP



Article 2 : ACCES

2.2 Le libre accès aux installations de Clim Up Aix est subordonné à la maîtrise des techniques de base de sécurité et

d'assurage en escalade. Toute personne n'ayant jamais pratiqué l'escalade ou n'étant pas parfaitement à l'aise avec les bases d'assurage et de sécurité devra obligatoirement pour accéder aux installations :

- soit s'inscrire préalablement à un cours d'initiation aux techniques de sécurité et d'assurage.

- soit être accompagné par un grimpeur expérimenté et pratiquer sous la responsabilité de celui-ci.

- soit ne grimper que dans les zones d'escalade prévues sans corde (bloc)

- soit venir pour la pratique encadrée du parcours en hauteur ou du clip 'n clim.

2.3 Aucun enfant de moins de 12 ans n'est autorisé à pratiquer seul. Il doit être accompagné et placé sous la surveillance des parents ou d'un adulte qu'ils auront mandaté. En l'absence d'un adulte nommé responsable, les enfants de moins de douze ans, ne pourront pratiquer l'escalade qu'encadrés par des moniteurs d'escalade de Clim Up Aix et aux tarifs des cours en vigueur.

2.4 Les mineurs doivent être obligatoirement accompagnés par les parents ou tuteurs légaux lors de la première visite, ou munis d'une autorisation écrite de ceux-ci.

Article : 4 UTILISATION DES INSTALLATIONS ET DES STRUCTURES D'ESCALADE

Le respect du matériel et des personnes devra être un souci permanent chez les utilisateurs et l'encadrement de Clim Up Aix. La politesse, la courtoisie et la bienséance sont nécessaires à toute ambiance conviviale. C'est à ce titre que nous vous rappelons les règles de fonctionnement suivantes :

4.1 Magnésie

La magnésie en poudre est interdite (magnésie "chalk-ball" et liquide autorisées).

4.2 Vestiaires

L'utilisation des vestiaires est obligatoire pour se changer et déposer ses effets personnels. Des casiers sont à votre disposition, leur fermeture par l'intermédiaire d'un cadenas est vivement conseillée. Clim Up Aix ne pourra être tenu pour responsable d'éventuels vols dans la salle ou les vestiaires.

4.3 Toilettes, Douches, sauna

- l'accès au sauna est interdit aux enfants de moins de 16 ans non accompagnés d'un adulte.

Article 5 : PRATIQUE DE L'ESCALADE

En dehors des cours, stages et formations dispensés par Clim Up Aix et encadrés par ses moniteurs, la pratique de l'escalade dans nos locaux se fait sous votre entière responsabilité, de manière autonome, sans encadrement ni surveillance. Le public doit maîtriser les techniques de sécurité pour assurer sa sécurité et celle des autres pratiquants. Le public pratiquant en autonomie engage sa responsabilité civile en cas d'accident. Il veille donc à sa sécurité et à celle des autres pratiquants par un comportement attentif, responsable et respectueux. Les garanties au titre des Accidents Corporels n'étant pas incluses dans le prix de l'accès à la salle, il appartient à tout public d'examiner sa couverture personnelle, notamment en cas de décès ou d'invalidité, et de la compléter à titre personnel par la souscription d'un contrat auprès de son propre assureur. Pour votre sécurité, merci d'appliquer les règles suivantes:

- ✓ **N'utilisez que du matériel spécifiquement conçu pour l'escalade, en respectant les modes d'emploi fournis par les fabricants (utilisation, durée de vie, usure...)**
- ✓ la sécurité étant l'affaire de tous, ayez l'obligeance de bien vouloir nous signaler toute anomalie (prises et/ou maillons desserrés, cordes ou dégaines endommagées, comportement dangereux. . .).
- ✓ **Pensez à faire une vérification mutuelle (installation du matériel, assurage, encordement, baudriers...) avant de grimper.**
- ✓ il est strictement interdit d'assurer assis

L'équipe de Clim Up Aix pourra intervenir à tout moment, auprès de grimpeurs ou d'assureurs faisant preuve d'inattention, d'attitude démontrant de l'inexpérience, ou de comportement dangereux. Le non-respect des consignes données entraînera l'exclusion immédiate du contrevenant.

5.2 Murs

Le solo et l'escalade auto-assurée sont strictement interdits (sauf escalade auto-assurée sur les relais automatiques).

L'encordement devra obligatoirement se faire directement sur le baudrier à l'exclusion de tout intermédiaire (mousqueton, sangle, etc. . . .). Le nœud en huit et le nœud de chaise (obligatoirement accompagné d'un double nœud d'arrêt) sont les deux seuls nœuds autorisés.

La zone de grimpe située sur la terrasse est prioritairement réservée aux cours donnés par Clim Up Aix.

5.3 Cordes

La configuration de la salle et des murs implique l'utilisation de longueurs de cordes différentes.

Afin de ne jamais vous retrouver avec une corde trop courte vous devez impérativement :

- utiliser les cordes jaunes pour la salle principale.
- utiliser les cordes bleues pour la terrasse.
- faire un nœud en bout de corde pour votre sécurité.

5.4 L'assurage

Afin de préserver les cordes, l'utilisation du demi-cabestan est interdite. L'assurage se fera obligatoirement par l'intermédiaire d'appareils adaptés : plaquettes, tubes, gri-gri, etc. . . .

- Concernant le descendeur en huit, comme son nom l'indique, sa fonction est de gérer les descentes et non l'assurage. Il est donc fortement déconseillé de s'en servir pour l'assurage.

- L'utilisation des appareils autobloquants (cinch, gri-gri, eddy...) est déconseillée pour la grimpe en tête.

L'assureur doit se placer au maximum à deux mètres du pied de la paroi.

5.5 Relais automatiques

L'utilisation des relais automatiques est réservée aux titulaires d'une carte d'autonomie (verte) ou aux personnes sous la responsabilité d'un grimpeur autonome ayant rempli une fiche de responsabilité le jour même. Il est impératif de se référer à la notice d'utilisation située au bas de ces derniers avant toute utilisation. N'hésitez pas à solliciter un membre de l'équipe Clim Up en cas de besoin.

5.6 Moulinette (assurage du haut)

Les cordes utilisées pour les moulinettes sont installées en permanence et doivent être remises si vous les faites tomber.

L'escalade en moulinette est autorisée sur l'ensemble du mur mais obligatoirement avec le grimpeur encordé sur le brin qui passe dans les dégaines pour les voies déversantes, et ce pour des raisons de sécurité (fort ballant ou pendule).

5.6 Escalade en tête

L'escalade en tête nécessite une parfaite maîtrise gestuelle et technique dans son niveau de pratique. Elle suppose également la constante vigilance d'un assureur expérimenté. Il est obligatoire de mousquetonner toutes les dégaines, dans l'ordre et dans le bon sens, ainsi que le relai sommital si vous arrivez jusqu'à lui. Après une chute, le grimpeur est tenu de vérifier la corde et, si celle-ci est endommagée, de l'apporter immédiatement à l'accueil. Afin de préserver le matériel et la possibilité de continuer à grimper en tête, la chute est obligatoirement accidentelle et jamais volontaire. Les abus, les chutes répétées et systématiques seront sanctionnés pour des raisons de sécurité (une corde après un "vol", ne retrouve la totalité de ses propriétés qu'après 10 minutes). Une prise d'escalade pouvant casser ou tourner, ceci peut entraîner une chute soudaine du grimpeur. Pour cela, l'assureur s'engage à effectuer une parade lors du début de l'ascension.

5.8 Parcours Aventure

Le parcours câblé est uniquement réservé à la pratique en autonomie surveillée, surveillance assurée par les moniteurs du Mur de Lyon (sauf dérogation exceptionnelle).

5.9 Clip'n clim

Le clip'n clim est accessible uniquement sur réservation et encadré par les moniteurs de Clim Up Aix.

Article 6 DIVERS

6.1 Vols, accidents, dégradation

Il est fortement conseillé de laisser vos objets de valeur à l'accueil. Clim Up Aix décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration dans la salle ou même dans les vestiaires.

Tout accident même bénin devra être signalé à l'accueil.

Les utilisateurs sont considérés comme responsables de toutes dégradations qui pourraient être causées de leur fait, aux installations, aux matériels, aux vestiaires et autres lieux quels qu'ils soient. Clim Up Aix se réserve le droit de facturer les réparations au(x) responsable(s) des dégradations.

6.2 Sanctions

En cas de non-respect du présent règlement ou de toutes consignes même verbales de l'encadrement, Clim Up Aix se réserve le droit d'appliquer les sanctions suivantes:

- observation, suspension, expulsion, radiation

Dans le cadre de ces sanctions le contrevenant ne pourra prétendre récupérer le montant de sa séance ou de son abonnement.

6.3 Modification

Climb Up Aix se réserve le droit de modifier le présent règlement même sans préavis.

6.4 Respect du règlement

Climb Up Aix décline toute responsabilité en cas d'accident survenu à la suite de la non-observation du présent règlement.

Signature:

J'ai pris connaissance du règlement sportif et intérieur et m'engage à le respecter:

Règlement complet disponible dans la salle et sur le site internet.